

Observatoire

de la recharge
en copropriété



Communiqué
de presse

15 mai 2023



Données du 1^{er} Trimestre 2023

23% des copropriétés ont déjà
retenu une solution proposée
par les opérateurs



Association
Française
des Opérateurs
de Recharge

afor-ve.org

Faciliter la recharge du quotidien

L'Association Française des Opérateurs de Recharge (AFOR) regroupe les opérateurs de recharge pour véhicules électriques dans les lieux privés : la recharge à domicile, en particulier la recharge en copropriétés, et la recharge en entreprises ou collectivités. Avec 45% des logements français en immeubles collectifs, la possibilité de recharge dans un environnement collectif est l'une des clés de l'adoption massive du véhicule électrique. Pour suivre l'évolution de ce type d'équipement, l'AFOR a mis en place l'Observatoire de la recharge en copropriétés.

La Recharge privée

Décarboner la mobilité

Le consensus scientifique international est clair : il est impératif de lutter contre le réchauffement climatique en visant la neutralité carbone. La mobilité représente en France la 1ère source d'émission de CO2 mais c'est aussi le 1er composant de la pollution atmosphérique. Il est donc nécessaire de réduire fortement son impact. Les moyens alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun bas carbone, co-voiturage, autopartage, vélo, marche...) doivent bien sûr être considérés. Mais, certains usages ou certaines zones géographiques impliquent un recours à la voiture qui doit alors être bas carbone. Le véhicule électrique s'impose donc comme la solution privilégiée. C'est la trajectoire soutenue par les pouvoirs publics aux niveaux européen et national.

Le véhicule électrique, une solution simple si...

La mobilité électrique est assez facile à mettre en oeuvre si l'utilisateur peut accéder à une solution de recharge lorsque son véhicule est en stationnement prolongé. Cette recharge « lente » et à faible puissance lui permettra de faire face à son besoin quotidien sans avoir recours à des bornes publiques. Le particulier possédant un garage individuel ou un jardin accessible à son véhicule peut recharger chez lui la nuit. Une entreprise peut recharger ses véhicules professionnels sur son parking. Les bornes de recharge sur un parking d'entreprise peuvent aussi offrir une alternative à la recharge nocturne pour les salariés n'ayant pas d'autres possibilités.



La recharge en copropriétés est indispensable

La recharge lente est donc pratique, moins coûteuse que la recharge publique ou la recharge haute puissance, et elle peut s'effectuer en heures creuses, offrant une vraie solution de flexibilité pour le réseau électrique.

Il est indispensable que cette possibilité de recharge à domicile soit accessible lorsque l'habitation ou les bureaux se situent dans un ensemble collectif avec des parkings ou des garages soumis à la copropriété.

La simplification des procédures de décision en assemblée générale et la possibilité de bénéficier d'un dispositif de préfinancement des infrastructures collectives permettent aux entreprises adhérents à l'AFOR de proposer des solutions attractives aux syndicats de copropriétés et aux conseils syndicaux.



Explications des items étudiés



Immeuble signé : La copropriété a validé une infrastructure collective en Assemblée Générale et a signé une convention avec un opérateur.



Immeuble installé : L'infrastructure collective est installée dans l'immeuble. L'installation de borne de recharge est ainsi facilitée et peut être réalisée en 3 ou 4 semaines.



Nombre de places signées : les places des immeubles avec une infrastructure validée et signée avec un opérateur.



Nombre de places pré-équipées : les places des immeubles avec une infrastructure collective installée et opérationnelle.



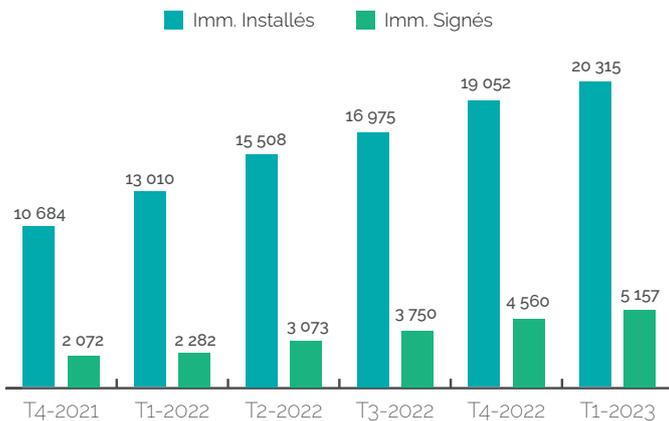
Bornes sur Infrastructures Collectives : nombre de bornes installées et raccordées sur des infrastructures collectives



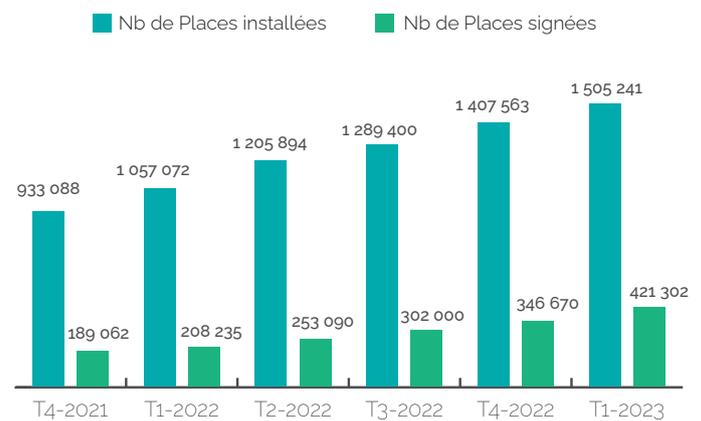
Bornes sur Droit à la prise : Nombre de bornes installées suivant le règlement « Droit à la prise »

INFRASTRUCTURES COLLECTIVES

Évolution en nombre d'immeubles



Évolution en nombre de places



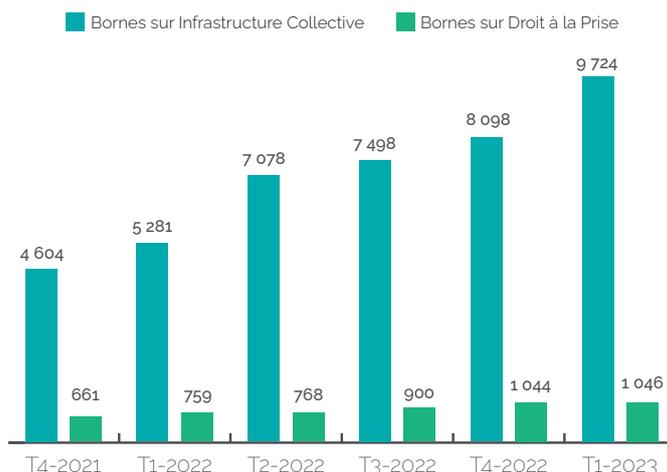
Faits marquants sur 12 mois :

- Augmentation de **78%** des immeubles signés à fin T2-2022 et **+120%** en immeubles installés
- Augmentation de **51%** en nombre de place signés à fin T2-2022 + **83%** en nombre de place
- Baisse de la moyenne des immeubles avec **73 places** / immeuble fin 2022 vs **87 places** fin 2021

BORNES INSTALLÉES

(Données au 31/03/2023)

Évolution en nombre de bornes



Faits marquants sur 12 mois :

- **+ 84 %** en 12 mois
- Stabilisation du Taux moyen d'équipement de 2 Bornes / immeuble installé à fin T1-2023

Analyse générale

Une évolution significative

Sur 12 mois, les évolutions en nombre d'immeubles ou de places, signés ou installés collectivement, sont significatives avec un doublement de nombre d'immeubles qui ont retenu une solution des opérateurs. Cela veut dire que de nombreux immeubles sont maintenant prêts pour la mobilité électrique et qu'il y a un fort potentiel pour installer des bornes individuellement à partir de ces installations collectives.

Le nombre de bornes effectivement installées est lui aussi en évolution très forte même si la valeur reste dans l'absolu encore modeste.

Ces évolutions sont à corréliser avec celles du marché du véhicule électrique qui est également en forte croissance à +25% sur l'année 2022 pour un total de ventes annuelles de 200.000 véhicules. Le parc en circulation était quant à lui de 700.000 véhicules 100% électriques. Quant aux véhicules hybrides rechargeables également concernés par ce besoin de bornes individuelles, le marché se situait en 2022 autour de 125.000 unités pour un parc un peu supérieur à 400.000.

Des solutions retenues par plus de 23% des résidents en copropriété

A fin mars 2023, les solutions proposées par les membres de l'AFOR ont été retenues pour plus d'1.500.000¹ de places de parking soit plus de 23% des 6 500 000 places de parking en copropriétés en France (données INSEE). 421.000² résidents peuvent bénéficier d'une borne de recharge sur leur emplacement de parking en moins de 4 semaines en s'adressant directement à l'opérateur retenu par la copropriété. Enfin, 9.724³ bornes de recharge ont déjà été installées permettant de recharger quotidiennement les véhicules des résidents.

Les solutions déployées depuis plus de 10 ans continuent de faire leurs preuves. Elles peuvent être proposées sans frais pour la copropriété, le coût des bornes étant uniquement à la charge des utilisateurs. Des solutions existent aussi pour les copropriétés souhaitant être propriétaires de leur infrastructure.

Le parlement européen a validé récemment l'interdiction de ventes de véhicules thermiques neufs en 2035. Et les constructeurs automobiles se préparent à vendre quasi-exclusivement des véhicules électriques en 2030 en Europe occidentale.

L'AFOR et les opérateurs de recharge sont mobilisés pour continuer à répondre à cette demande et ainsi accompagner la transition du parc automobile vers le 100% électrique.